

2 C FRANCE
Société à responsabilité limitée au capital de 130 000 Euros
Siège social : 38, boulevard de Courcelles 75017 PARIS
500 631 437 R.C.S. PARIS

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 4 OCTOBRE 2024

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
(Art. L. 224-3 Code de commerce)

LES SOUSSIGNÉS :

- Monsieur Claude CHEZAUD,
titulaire de 4 parts sociales en pleine propriété
titulaire de 12.996 parts sociales en usufruit,
- Madame Amanda CHEZAUD,
titulaire de 4.332 parts sociales en nue-propriété,
- Monsieur Claude Alexandre CHEZAUD,
titulaire de 4.332 parts sociales en nue-propriété,
- Madame Lauren DIOT,
titulaire de 4.332 parts sociales en nue-propriété,

Détenant ensemble 13.000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société 2 C FRANCE désignée ci-dessus,

Envisagent la transformation de la Société en société par actions simplifiée et ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, de désigner :

- La Société FITECO, dont le siège social est situé 2, rue Henri Poincaré 28000 CHARTRES,

Commissaire aux comptes inscrit, en qualité de Commissaire à la transformation chargé d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L. 224-3 du Code de commerce et d'établir en outre le rapport sur la situation de la Société prévu par l'article L. 223-43 du Code de commerce.

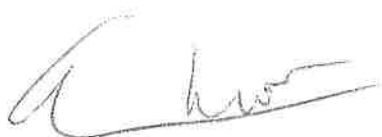
Il pourra rendre compte de sa mission dans un seul rapport.

Fait à PARIS
Le 4 octobre 2024

Amanda CHEZAUD



Claude CHEZAUD



Claude Alexandre CHEZAUD



Lauren DIOT

